

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 SG 104 Subvention à l'association Arts, cinéma et enseignements.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet en délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Art, cinéma et enseignement » ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 11 juin 2012,

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros au titre de 2012 est attribuée à l'association Arts, cinéma et enseignement

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 314 chapitre 65, nature 6574, ligne 02006 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.